

1670 November 11., Luzern

A

SCHREIBEN VOM [SAV. AMBASSADOREN BENOIT II CIZE, MARQUIS] DE
GRESY, AN RITTER UND STATTHALTER [BEAT JAKOB I.] ZUR-
LAUBEN, ZUG

"La reponce cy Jointe¹ qu'il a pleû à Mess.^{rs} [Landammann und Landrat] de Schuits de me faire sur la proposition [bezüglich Miteinschluss von Prinz V i k t o r A m a d e u s II. in das Bündnis der VI kath. Orte - VII ausg. SO - mit Savoyen] que i'ay faite [anlässlich der Jahrrechnung von 1670] à Bade², est obligeante en ce qu'ils tachent de m'accréditer, pour rendre mes offices tousiours plus utiles à leurs service; mais quant à ce qui regarde la recommandation qu'ils me font des interets publics et particulier [- Ausstände des seit langem nicht mehr existierenden Regiments Ulrich -]; il auroit esté s'il[!] me semble plus à propos de recommander seulement en termes generaux leurs satisfactions, ainsy que S.A.R. [Herzog K a r l E m a n u e l II.] a fait esperer par l'honneur de ses lettres, ce qui facilitera d'autant plus la recherche pour comprendre dans l'alliance Monseig.^r le Prince [Viktor Amadeus II.] de Piemont, et que pour cet effet il seroit necessaire que de la part de S.A.R., V.Ex.^{ce} [Grésy gemeint!] tiene une Diète à Lucerne³ de tous les Cantons alliés apres qu'elle aura receû les reponces de tous, pour y parler et traitter de nos dites satisfactions [- eine solche sollte dann tatsächlich auf den 1. Juni 1671 einberufen werden; Stadt und Amt Zug war dabei u. a. auch durch Beat Jakob I. Zurlauben vertreten -]⁴.

voyla ... comme il me semble qu'il seroit plus a propos qu'on parlâ dans vostre reponce [gemeint der von Ammann und Rat von Stadt und Amt Zug], sans y specifier des Creances particulieres, desquelles on pourra parler à la[dite] Diète, puisqu'en disant en termes generaux nos satisfactions cela comprend les particulieres aussy bien que les generales, et c'est une maniere de parler plus obligeante, et qui convient mieux à un Estat souverain, d'autant plus puisque S.A.R. par diverses lettres depuis trois années ença a assuré fort obligeamment Mess.^{rs} les[dits] Cantons [cath.] qu'il estoit intentionné de leurs donner satisfaction, et contentement en tout ce qui luy seroit possible, si bien qu'il n'est maintenant question par la reponce qu'on me fait, que de me ressouvenir de ce que S.A.R. leurs a escrit, et de me dire qu'il faudra puis tenir icy une Diète de tous les[dits] Cantons [cath.] ses Alliés, affin que sad.^e A.R. voit qu'elle est absolument necessaire. voyla ... ce que

ie puis vous mander sur ce sujet, vous priant de m'en dire vostre sentiment, avant qu'on mette au net la reponce qu'il plairra au Canton de Zoug de me faire, et me l'envoyer par une personne expres sans attendre la Barque de la semaine qui vient [- offenbar verkehrte allwöchentlich ein reguläres Postschiff auf dem Vierwaldstättersee -] si vous l'estiméz necessaire, si du moins conduiséz un peu la chose comme vous Jugeréz plus à propos, puisque cela à moy m'est indifferend.

Maintenant J'accuse vostre lettre ... que ie viens à l'instant mesme de recevoir du 10. du courant, du contenu de laquelle Je vous remercie de tout mon Coeur.

M.^r le Chev.^{er} [Rudolf] Möher [=M o h r] me dit hier au soir comme M.^{rs} [Bürgermeister und Rat] de Zurich [- Vorort der eidg. Orte -] avoient escrit à ce Canton [gemeint Luzern, den Vorort der kath. Orte bzw. dessen Schultheiss und Rat, in welch letzterem auch Mohr Sitz und Stimme hatte], et luy avoient intime la Diète Generale de Bade pour le 26. du courant [- in der Tat sollte dann an ebendiesem Tage in Baden eine gemeineidg. Tagsatzung beginnen, an der Stadt und Amt Zug u.a. auch durch Beat Jakob I. Zurlauben vertreten sein sollte -]⁵, pour y conferer de plusieurs matieres: l'on m'a dit aussy que Mess.^{rs} de Lucerne ne l'avoient pas eue sollicités, mais bien mandéz à ... Zurich, que si les autres Cantons leurs temoignoient desirer lad.^e Diète pour y parler de toutes les affaires presentes qu'ils y envoyroient aussy eux leurs deputés [- in der Folge waren dies Alfons von Sonnenberg und Eustach von Sonnenberg -] quand elle seroit intimée ce qu'ont faits M.^{rs} de Zurich pour le 26. du courant, ainsy que vous me marquéz par la vostre, Je ne s'cay[!] pas encore si i'iray à lad.^e Diète [- doch treffen wir Grésy dann doch auf der besagten Zusammenkunft an -], J'ay cy devant escrit à S.A.R. qu'on parloit d'en tenir une, et au cas qu'elle se tiensse, qu'elle me commandâ si i'y davois aller où non, surquoy ie suis attendant ce qu'elle me commandera sur cela, pour moy Je doute que cette Diète ne cause plus d'embaras dans les affaires Generales, que d'esclaircissement, le temps nous fera voir quel avantage elle produira, M.^{rs} les [cantons] Protestans y treuveront mieux leurs Comptes si ie ne me trompe, que ... les [cantons] Catholiques [- im Hintergrund steht die vom franz. Residenten François Mouslier begehrte Deklaration bezüglich der getreuen Einhaltung des mit Frankreich geschlossenen Bündnisses -]. J'auray bien de la Joye quand M.^r le Doyen de Zoug [Johann Georg S i g n e r], et M.^r le Landaman [Karl] B r a n d e [n] b e r g viendront à Lucerne, puisque Je ne manqueray pas de leurs temoigner la veri-

table Estime que i'ay pour leurs personnes et le desir que i'ay de les pouvoir servir dans toutes les occasions qui se presenteront à moy, Je vous prie ... de m'escrire qui seront les Deputes de vostre Canton [- neben Zurlauben war dies Niklaus L e t t e r -] qui iront à Bade, et si vous ne ... [savez] point si M.^r le Resident Mouslier y ira [- tatsächlich nahm auch dieser an besagter Tagsatzung teil -], car il ne m'en mande rien par sa dernière lettre, pour moy à moins que S.A.R. ne me le commande Je n'y iray point; Je suis attendant les reponces de[sdits] ... Cantons [cath.] sur ma proposition que ie fis à la dernière de la S.^t Jean [gemeint der Jahrrechnung von 1670, an welcher sich übrigens Stadt und Amt Zug nicht durch Zurlauben hatte vertreten lassen]⁶, affin de pouvoir sans perte de temps avancer ma negotiation, et Je n'oublieray rien pour la rendre en toutes choses avantageuse ... [auxdits] ... Cantons [cath.], et à nos bons amys Et comme vous estes ... dans le rang des plus Intimes, Je ne vois l'heure que cette negotiation se puisse achever heureusement, tant pour vostre avantage particulier que [de] celluy de ... vostre fils [B e a t K a s p a r Zurlauben, der sich damals sehr um Aufnahme in die Fremden Dienste Savoyens bemühte]."

1) s. AH 41/38

2) s. EA VI 1, 798 qqq

3) s. ebenda 810 r

4) s. ebenda 818 (Nr. 521)

5) s. ebenda 807 (Nr. 515)

6) s. ebenda 793 (Nr. 506)

Original, mit Siegel - AH 76, 564-575b - Seiten 573, 574, 575 und 575a leer

172

1669 November 26., Luzern

A

SCHREIBEN VOM [SAV. AMBASSADOREN BENOIT II CIZE, BARON] DE GRESY,
AN RITTER UND STATTHALTER [BEAT JAKOB I.] ZURLAUBEN,
ZUG

"Vous recevrez cy Jointe une lettre de Mons.^r vostre fils [B e a t K a s p a r Zurlauben, der sich damals sehr um Aufnahme in die Fremden Dienste Savoyens bemühte], par laquelle vous apprendrez comme il a reçu de tres favorables accueils de S.A.R. [Herzog K a r l E m a n u e l II.] et de M.R. [Herzogin M a r i e - J e a n n e - B a p t i s t e], si bien qu'il ne pouvoit pas estre reçu de SS:RR:AA: d'une maniere plus obligeante de ce qu'il m'escrit, ainsy J'espere ... que vous, et luy connoistréz tous les iours plus les soins que Je prend pour faire considerer et vos Personnes, et les choses,